



Fondation Mouvement
pour les Villages d'Enfants
reconnue d'utilité publique

MARC LIÈVREMONT ET JEAN DUJARDIN PARRAINENT LA FONDATION MVE

Jean Dujardin et Marc Lièvremont savent ce que le mot « fratrie » signifie. Le premier a trois frères et le second sept frères et sœur. Ensemble, ils sont engagés activement à nos côtés.



Jean Dujardin,
parrain depuis
2009

« Pour se construire, » les enfants séparés de leurs parents ont besoin de grandir dans une maison bâtie pour eux, où, avec leurs frères et sœurs, ils pourront s'épanouir, entourés de beaucoup d'attention et d'amour. Ils ont aussi besoin de moi... et de vous ! »



Marc Lièvremont,
parrain depuis
2004

« Pour bien grandir, » les enfants séparés de leurs parents ont besoin d'une vraie maison, de leurs frères et sœurs, de copains, de beaucoup d'attention et d'amour. Ils ont aussi besoin de moi... et de vous ! »

5 MANIÈRES DE NOUS AIDER

Votre générosité active contribue au bien-être et à la reconstruction des enfants. Les manières de donner sont multiples...

- 1 **Le don ponctuel :** quel que soit son montant, votre don nous aide à accueillir les enfants qui nous sont confiés.
- 2 **Le prélèvement automatique :** en nous consacrant, chaque mois, quelques euros, vous êtes tous à nos côtés. Vous nous permettez de planifier et poursuivre nos actions sur le long terme.
- 3 **La donation :** un don exceptionnel, c'est un coup de pouce donné à tous les enfants et jeunes que nous accueillons.
- 4 **L'assurance-vie :** en ajoutant ACTION ENFANCE - Fondation MVE sur votre police d'assurance-vie, vous assurez la continuité de nos actions.
- 5 **Le legs :** parce qu'il y aura toujours des enfants et adolescents à accueillir.

L'activité d'ACTION ENFANCE - Fondation MVE est assurée à hauteur de 80% par les Conseils généraux et 20% par la générosité du public.

VOS AVANTAGES FISCAUX

• **Impôts sur le revenu :** 75 % de votre don à ACTION ENFANCE - Fondation MVE sont déductibles de vos impôts si vous êtes imposable.

Par exemple : si vous donnez 40 €, votre déduction d'impôts sera de 30 € et votre versement ne vous aura ainsi coûté que 10 €.

• **Déduction ISF :** ACTION ENFANCE - Fondation MVE étant reconnue d'utilité publique, vous pouvez déduire de votre ISF 75% de vos dons dans la limite de 50 000 € de réduction.

Art. 885-0 V bis A du Code général des impôts. Loi du 21 août 2007.

Un reçu fiscal vous est systématiquement adressé.

... Et retrouvez-nous sur notre site Internet

www.actionenfance.org



ACTION ENFANCE

Protéger l'Enfance en danger

PLUS DE 50 ANS DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE

Depuis 1958, ACTION ENFANCE - Fondation MVE accueille et protège des enfants frères et sœurs séparés de leurs parents, au sein de ses Villages d'Enfants et Foyers. Une mission essentielle qui repose sur l'accompagnement continu des enfants et des adolescents par des équipes éducatives.

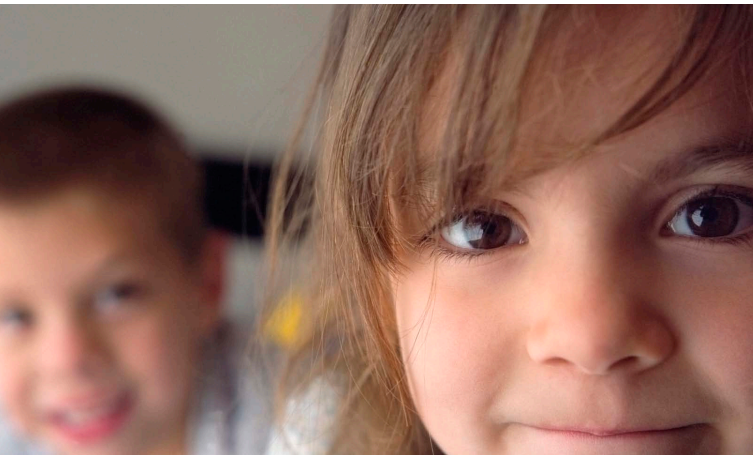
UN MODÈLE ÉDUCATIF RECONNU D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les enfants et les jeunes placés à ACTION ENFANCE - Fondation MVE ont tous une histoire difficile. Pour les uns, un vécu de maltraitance ou de négligences graves, pour d'autres des carences éducatives importantes. C'est sur décision du juge des enfants que ces enfants et ces jeunes nous sont confiés.

Accueillir et protéger des enfants, les aider à se reconstruire, permettre aux frères et sœurs de vivre sous le même toit, sont les priorités de nos équipes éducatives. Pour cela, nous proposons un mode d'accueil spécifique : chaque enfant habite dans une maison avec ses frères et sœurs, accompagné par une éducatrice familiale, 7 jours sur 7.

Ce mode d'accueil, de type familial, renforce la relation entre l'éducatrice et l'enfant, donne de la stabilité et un cadre rassurant, permettant un travail de fond pour chaque enfant.

- **Accueillir, protéger, accompagner**
- **Rassembler les frères et sœurs**
- **Aider l'enfant à se construire avec son histoire familiale**



10 VILLAGES D'ENFANTS EN FRANCE

Chaque Village accueille, dans une dizaine de maisons individuelles, une cinquantaine de frères et sœurs. Soit une ou deux fratries sous la responsabilité d'éducatrices et d'éducateurs qui s'en occupent au quotidien, tout au long de l'année.

Une maison commune est dédiée aux activités d'animation et de gestion du Village.



4 FOYERS & SERVICES

- **3 Foyers d'adolescents et services de jeunes majeurs** situés à proximité des Villages accueillent les plus grands et assurent un suivi éducatif sur le plan de l'aide à l'emploi, de l'accession au premier logement ou de la poursuite des études.
- **1 Foyer d'accueil et d'observation** permet d'orienter les fratries placées sous notre responsabilité.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS (effectifs)

 VILLAGES D'ENFANTS	 FOYERS ADOLESCENTS
Ballancourt (91) 50	Menecy - le phare (91) 24
Villabé (91) 60	Amboise (37) 10
Amboise (37) 50	Melun - Passerelle (77) 30
Cesson (77) 45	 SERVICES JEUNES MAJEURS
Amilly (45) 57	Menecy - Tremplin (91) 22
Boissettes (77) 51	Amboise - Relais Jeunes Touraine (37) 30
Bar-le-Duc (55) 45	Melun - Escale (77) 15
Pocé-sur-Cisse (37) 50	 FOYER D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION
Soissons (02) 58	Clairefontaine (77) 50
Troyes (10) 50	
 VILLAGE EN PROJET	
Monts-sur-Guesnes (86)	

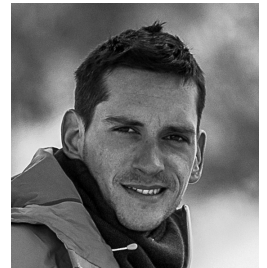
Vous avez un don pour changer leur vie

LA GÉNÉROSITÉ DE NOS DONATEURS NOUS PERMET DE :

- Construire et rénover les Villages : nous avons la conviction que le cadre et les conditions de vie des enfants et des jeunes que nous accueillons sont essentiels pour les aider à se reconstruire,
- Apporter un renfort éducatif lorsque c'est nécessaire et garantir un mode d'accueil à taille humaine (5 ou 6 enfants par maison). C'est par le partage de la vie quotidienne, de ses joies, de ses peines, de ses activités, que nous construisons la stabilité dont ont tant besoin les enfants et jeunes qui nous sont confiés,
- Mettre en œuvre des projets éducatifs qui permettent aux enfants d'élargir leur horizon, de leur faire découvrir qu'ils sont capables d'avancer et qu'ils valent quelque chose. Nous sommes convaincus que, tout particulièrement pour ces enfants et pour ces jeunes, réussir dans une activité, quelle qu'elle soit, est une des conditions de leur reconstruction.

Témoignage

Placé à l'âge de 6 mois, Geoffroy a 10 ans lorsqu'il arrive au Village d'Enfants d'Amboise, avec deux de ses frères et sœurs.



“Aujourd'hui, je suis indépendant, j'ai un métier, je loue une petite maison, j'ai des amis, une vie sociale... et des rêves. Celui de voyager, de partir à l'autre bout du monde, peut-être de construire ma vie ailleurs.”

“C'est quand on quitte le Village que l'on prend conscience de tout ce qu'il nous apporte !”